

ARRETE

Instituant la commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des élections pour le renouvellement des instances du Centre de Gestion.

N/Réf. : NP/BD/20-284

Objet : Commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des élections pour le renouvellement des instances du Centre de Gestion.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté 20-273 du 21 août 2020, fixant les modalités d'organisation des élections et de représentation au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est institué au 25 rue du Rempart à Tours, siège du Centre de Gestion d'Indre et Loire, une commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des élections pour le renouvellement des instances du Centre de Gestion.

ARTICLE 2 : La commission départementale sera composée de 6 membres titulaires, chaque membre de la commission ayant un suppléant :

- Elus communaux :

- **M. Christian GATARD** – Maire de Chambray-lès-Tours (titulaire)
- M. Pierre-Alain ROIRON – Maire de Langeais (suppléant)

- **Mme Isabelle SENECHAL** – Maire de Saint Laurent en Gâtines (titulaire)
- Mme Christine FAUQUET – Maire de Saint Règle (suppléante)

- Elus intercommunaux :

- **M. Gérard HENAULT** – Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine (titulaire)
- Mme Anne PINSON – Vice-Présidente de la Communauté de communes Loches Sud Touraine (suppléante)

- **M. Thierry CHAILLOUX** – Vice-Président de Tours Métropole (titulaire)
- Mme Stéphanie RIOCREUX - Vice-Présidente de la Communauté de communes Touraine Ouest val de Loire (suppléante)

- Fonctionnaires territoriaux :

- **M. Grégory CORTECERO** – DGS de la mairie de Fondettes (titulaire)
- Mme Nathalie GEORGES – DGS de la mairie de Loches (suppléante)

- **Mme Céline HERISSE** – DGS de la mairie de Monts (titulaire)
- M. Alain POISSON – DGS de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées (suppléant)

ARTICLE 3 : La commission départementale sera présidée par **Monsieur Michel GILLOT**, Président du Centre de Gestion d'Indre et Loire.

ARTICLE 4 : La commission départementale ainsi constituée est chargée de :

- Recevoir et statuer sur les réclamations relatives aux listes électorales,
- Procéder à la clôture du scrutin,
- Recenser et dépouiller les bulletins de vote des maires et des présidents d'établissements publics locaux pour l'élection de leurs représentants au Conseil d'administration du Centre départemental de Gestion,
- Proclamer l'élection des résultats,

- Dresser procès-verbal de l'ensemble des opérations de vote.

Article 5 :

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète d'Indre et Loire et affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre et Loire.

Fait à Tours, le 28 août 2020

**Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,**

Michel GILLOT

Le Président,

- . Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif (adresse) dans un délai de deux mois à compter de sa publicité
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
037-283700128-20200828-AG20-284-AR
Date de télétransmission : 28/08/2020
Date de réception préfecture : 28/08/2020